

Ministers agree to give for such purpose must be put out of all doubts as to its continuance. I shall name Mr. Brougham, yourself Mr. Creevy and two other people on behalf of Madame St. Laurent for this object. ”

Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol neuvième p., 347 ; Morgan, *Women of Canada*, C 1er, p. 88 ; LeMoine, *Maple Leaves*, ed. 1865, p. 64 ; LeMoine, *Esquisses*, p., 293.

D. G.

L'imprimerie dans la Nouvelle - France.
(X, V, 1009.)— Nous lisons dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 24 septembre 1665 :

“ Nous concluons aussi d'écrire pour avoir ici une imprimerie pour les langues.”

Il devait s'écouler de longues années avant que ce projet ne fut mis à exécution.

Le 21 août 1749, le naturaliste suédois Kalm écrivait :

“ Il n'y a pas d'imprimerie maintenant en Canada, quoiqu'il y en ait eu autrefois.”

Kalm d'ordinaire bien renseigné se trompait cette fois, et nous en avons la preuve dans la lettre suivante (4 mai 1749) du ministre de la marine au marquis de la Jonquière : “ Monsieur de la Calissonnière a proposé d'établir une imprimerie dans la colonie : laquelle il a représentée devoir y être d'une grande utilité pour la publication des ordonnances et des règlements de police. . . . le Roi ne jugeant pas à propos de faire la dépense d'un pareil établissement, il faut attendre que quelque imprimeur se présente pour y pourvoir et dans ce cas j'examinerai à quelles conditions il pourra convenir de lui donner un privilège.”